

---

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2019



## **Rapport d'orientation budgétaire 2019**

Établie en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante, la présente note de présentation répond aux prescriptions des articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Afin d'appréhender efficacement les conditions d'élaboration du budget primitif, il est indispensable de prendre en considération un certain nombre d'éléments, parmi lesquels les contextes économiques et sociaux, tant sur le plan national qu'international, auxquels la ville de Givors ne peut échapper.

### **I. À l'échelle internationale**

Dix ans après le début de la crise financière de 2008, l'économie mondiale reste très fragile à bien des égards. La situation internationale est secouée de nombreux facteurs d'instabilité (guerres, événements météorologiques extrêmes, crises démographiques) qui engendrent l'incertitude. En 2018, la croissance internationale a souffert de la guerre commerciale qui a opposé la Chine et les États-Unis.

Aujourd'hui de nombreuses économies avancées font face aux mêmes problématiques : la lenteur de la croissance des revenus des travailleurs, l'impression d'une mobilité sociale réduite et, dans certains pays, une réaction inadéquate des pouvoirs publics aux changements économiques structurels. Non seulement la croissance à long terme dans les économies avancées est orientée à la baisse, mais le plus souvent, les gains reviennent principalement à ceux qui sont le plus riches.

Mais les crises elles-mêmes, ainsi que certains aspects de la réaction des pouvoirs publics, ont aigri davantage les opinions publiques. À son tour, ce mécontentement a contribué à engendrer les tensions actuelles concernant la politique commerciale, ainsi qu'un scepticisme plus large à l'égard des politiques en place, tous bords confondus.

Ainsi, malgré quelques rebonds, l'incertitude qui pèse sur l'économie et les conséquences sociales d'un capitalisme de plus en plus hégémonique éloignent chaque jour un peu plus la perspective d'une économie au service des populations.

### **II. À l'échelle nationale**

La France n'est pas épargnée par cette situation. Alors que la victoire électorale d'Emmanuel Macron avait été saluée par une hausse spectaculaire des marchés financiers, force est de constater que l'euphorie fut de courte durée. S'inscrivant dans la droite ligne des politiques budgétaires des majorités qui se sont succédées au pouvoir depuis plusieurs décennies, la majorité au pouvoir ne parvient logiquement pas à trouver les réponses efficaces aux problèmes qui touchent notre économie. Après une relative accalmie, le chômage déjà élevé repart à la hausse, tandis que le pouvoir d'achat est entamé par une inflation qui approche les 2%. Enfin l'OCDE prévoit un infléchissement de la croissance pour l'année à venir.

### III. À l'échelle communale

La ville de Givors s'inscrit pleinement dans ce cadre : avec une population fragilisée, aux faibles revenus, en grande partie touchée par les problématiques liées à la mobilité, il n'est pas surprenant que le mouvement des Gilets jaunes ait connu ici un grand succès. La majorité municipale œuvre sans relâche pour faire face aux problèmes que rencontrent quotidiennement les habitants du territoire, en demeurant fidèle aux priorités qui ont été définies pour la durée du mandat :

- garantir un service public de qualité et de proximité répondant aux besoins de la population ;
- maintenir un investissement conséquent dans le domaine de l'éducation, source d'émancipation du plus grand nombre ;
- assurer l'action sociale et les politiques de solidarité à travers le CCAS ;
- soutenir le rôle des associations comme actrices du lien social ;
- poursuivre le développement de la ville à travers des aménagements variés et équilibrés.

Grâce à la bonne gestion et à l'efficacité des agents du service public communal, cette politique est menée avec le souci constant d'alléger la charge pour les Givordins. C'est pourquoi, alors même que l'enveloppe globale de dotations de l'État diminue continuellement, la majorité municipale poursuit une double politique de désendettement et d'allègement de la fiscalité.

Les résultats définitifs pour l'année 2018 ne sont pas connus, mais de grandes tendances se dessinent déjà :

- En section de fonctionnement :
  - 24 703 000 € en dépenses,
  - 27 400 000 € en recettes,
  
- En section d'investissement :
  - 11 868 000 € en dépenses,
  - 7 949 800 € en recettes.

Par ailleurs, une prévision ambitieuse de 8,3 millions d'euros de projets d'investissements sera budgétée afin de continuer à répondre aux besoins des givordins. Cette enveloppe s'inscrit dans la programmation pluriannuelle d'investissement décidée et votée par les élus de la majorité municipale et se fera, cette année encore, sans recourir à l'emprunt ni réduire les marges de manœuvre futures.

Enfin, l'engagement porté à l'attention du tissu associatif se poursuivra avec une enveloppe budgétaire maintenue à un haut niveau égal à celui de l'année dernière.

<b>ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE</b>	<b>5</b>
<b>I. LES GRANDES MASSES REELLES</b>	<b>5</b>
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
2. FISCALITE	6
a. Evolution du produit de la Fiscalité Directe Locale (TH, TFB, TFNB)	6
b. Evolution du produit de la Fiscalité Directe Locale (K€)	6
c. Impôt locaux	7
3. LES DOTATIONS DE L'ETAT	8
a. La dotation globale de fonctionnement	8
b. La dotation de solidarité urbaine	8
4. LA TARIFICATION	8
5. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
6. LES CHARGES DE PERSONNEL	9
A. LES EFFECTIFS	9
a. Participations financières et valorisation avantages en nature	10
b. Evolution des charges de personnel	10
7. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	10
8. LA DETTE	10
a. L'encours de la dette au 31 décembre N	11
b. L'évolution des frais financiers	11
c. Répartition des risques (Charte de bonne conduite)	11
<b>II. LES EPARGNES</b>	<b>12</b>
<b>III. INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>	<b>12</b>
1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	12
2. LISTE DES PRINCIPAUX PROGRAMMES STRUCTURANTS REALISES EN 2018	12
<b>IV. INVESTISSEMENT – RECETTES</b>	<b>13</b>
1. LES RESSOURCES PROPRES	13
2. LES RESSOURCES EXTERNES	14
3. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	14
<b>LES ORIENTATIONS POUR 2019</b>	<b>15</b>
<b>I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15</b>
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16
3. LA TARIFICATION	16
4. FISCALITE	16
a. Pour rappel	16
b. Selon la de loi de finance	16
5. LES DOTATIONS D'ETAT	18
a. La dotation globale de fonctionnement	18
b. La dotation de solidarité urbaine	18
6. LA DETTE	18
7. LES DEPENSES DE PERSONNEL	19
a. L'évolution des effectifs (ETP)	19
b. Participations financières et valorisation avantages en nature	20
c. Le traitement indiciaire	20
d. Les heures supplémentaires	20
e. Evolution des charges de personnel	20
8. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21
9. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT	22
10. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	22
a. Le FCTVA	22
b. Les subventions d'équipement	22
c. Les autres recettes	23
11. PRINCIPAUX PROJET JUSQU'A LA FIN DU MANDAT	23

## ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

Au-delà de la présentation du budget primitif 2019, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

### I. Les grandes masses réelles

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	28 212 844,99 €	27 686 529,02 €	28 403 065,94 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	22 607 030,48 €	22 325 377,53 €	22 860 157,86 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	4 592 291,50 €	8 718 684,94 €	4 536 454,56 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	5 808 739,05 €	4 260 956,06 €	6 654 780,70 €

#### 1. Les recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement courant ont augmenté de 0,68 % entre 2015 et 2017.

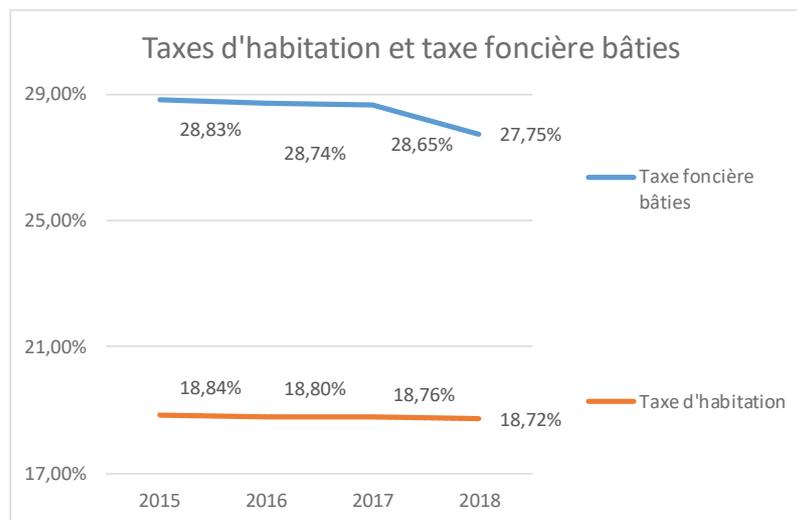
Total des recettes réelles de fonctionnement	COMPTE ADMINISTRATIF		
	2015	2016	2017
Atténuation de charges (chap 013)	212 794,26 €	210 437,55 €	218 311,98 €
Produits des services (chap 70)	1 005 191,96 €	948 210,57 €	855 848,55 €
Produit des taxes directes (art 73111)	9 399 821,86 €	9 193 751,00 €	9 340 073,00 €
Rôles supplémentaires (art 73111)	196 510,14 €	174 189,00 €	- €
<b>Produit des contributions directes (total art 73111)</b>	<b>9 596 332,00 €</b>	<b>9 367 940,00 €</b>	<b>9 340 073,00 €</b>
Autres impôts locaux ou assimilés	- €	- €	24 694,00 €
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR	781,00 €	781,00 €	781,00 €
<b>Fiscalité transférée</b>	<b>781,00 €</b>	<b>781,00 €</b>	<b>781,00 €</b>
Attribution de compensation (art 7321)	6 037 630,00 €	6 037 630,00 €	6 037 630,00 €
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	384 065,00 €	384 065,00 €	- €
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	- €	- €	384 065,00 €
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	18 708,12 €	18 739,80 €	13 378,71 €
Taxe sur les pylones* (art 7343)	- €	- €	127 475,00 €
Taxe sur l'électricité (art 7351)	298 444,51 €	302 784,03 €	301 532,65 €
Taxe sur l'énergie hydraulique (7355)	- €	- €	1 008,21 €
Taxes sur la publicité (art 7368)	74 877,82 €	128 216,05 €	194 912,59 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	341 971,51 €	367 479,04 €	364 126,69 €
Autres taxes (Autres articles chap 73)	562,05 €	47 813,00 €	- €
<b>Impôts et taxes (total art commençant par 73)</b>	<b>16 753 372,01 €</b>	<b>16 655 447,92 €</b>	<b>16 789 676,85 €</b>
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	4 055 071,00 €	3 426 195,00 €	3 030 630,00 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	2 596 486,00 €	2 958 170,00 €	3 236 996,00 €
FCTVA	- €	- €	70 814,90 €
Participations (art 747)	1 498 654,65 €	1 586 698,54 €	1 935 108,97 €
<b>Compensations fiscales (art 748)</b>	<b>1 207 422,00 €</b>	<b>1 191 189,00 €</b>	<b>1 185 636,00 €</b>
<b>Dotations (total art commençant par 74)</b>	<b>9 357 633,65 €</b>	<b>9 162 252,54 €</b>	<b>9 459 185,87 €</b>
Autres produits de gestion courante (chap 75)	529 326,30 €	574 956,00 €	577 575,55 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>27 858 318,18 €</b>	<b>27 551 304,58 €</b>	<b>27 900 598,80 €</b>
Produits financiers (chap 76)	6 890,00 €	5 256,00 €	4 676,00 €
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	201 160,00 €	14 650,00 €	236 704,00 €
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	146 476,81 €	115 318,44 €	261 087,14 €
<b>Autres recettes d'exploitation (total art commençant par 76 et 77)</b>	<b>354 526,81 €</b>	<b>135 224,44 €</b>	<b>502 467,14 €</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>28 212 844,99 €</b>	<b>27 686 529,02 €</b>	<b>28 403 065,94 €</b>

## 2. Fiscalité

La hausse des recettes liées à la fiscalité directe est uniquement due à une augmentation mécanique des bases fiscales malgré la baisse des taux communaux effectuée depuis 2004. Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'Etat en fonction de l'inflation ainsi que de l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

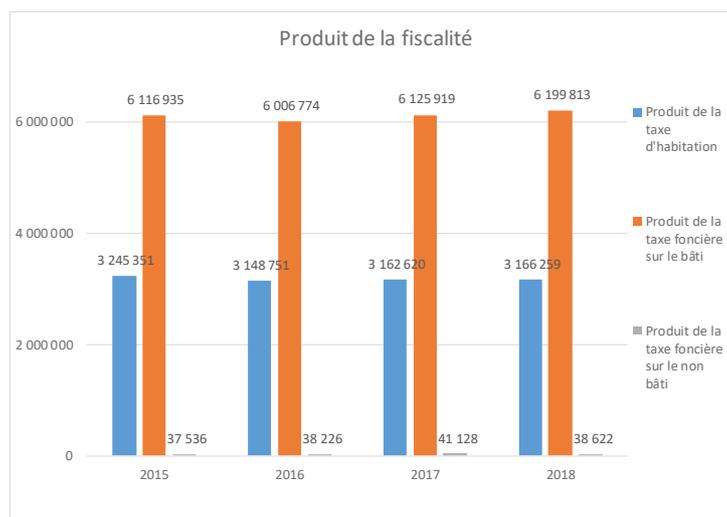
### a. Evolution du produit de la Fiscalité Directe Locale (TH, TFB, TFNB)

Taux communaux	2004	2015	2016	2017	2018
VILLE TFB	32,65%	28,83%	28,74%	28,65%	27,75%
VILLE TH	21,41%	18,84%	18,80%	18,76%	18,72%
VILLE TFNB	75,81%	66,80%	66,67%	66,54%	66,40%



Selon le graphique ci-dessus, on constate que les taux communaux sont chaque année en baisse.

### b. Evolution du produit de la Fiscalité Directe Locale (K€)



	2015	2016	2017	2018
<b>Taxe d'habitation</b>				
Base nette imposable taxe d'habitation	17 225 855	16 748 676	16 858 315	16 914 631
Taux taxe d'habitation	18,84%	18,80%	18,76%	18,72%
Produit de la taxe d'habitation	3 245 351	3 148 751	3 162 620	3 166 259
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>				
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	21 217 257	20 900 395	21 385 186	22 303 613
Taux taxe foncière sur le bâti	28,83%	28,74%	28,65%	27,75%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	6 116 935	6 006 774	6 125 919	6 199 813
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>				
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	56 191	57 336	61 810	58 166
Taux taxe foncière sur le non bâti	66,80%	66,67%	66,54%	66,40%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	37 536	38 226	41 128	38 622
<b>Produit des taxes directes</b>	<b>9 399 822</b>	<b>9 193 751</b>	<b>9 329 667</b>	<b>9 404 694</b>
Rôles supplémentaires	196 510	174 189	10 406	
<b>Produit des contributions directes</b>	<b>9 596 332</b>	<b>9 367 940</b>	<b>9 340 073</b>	

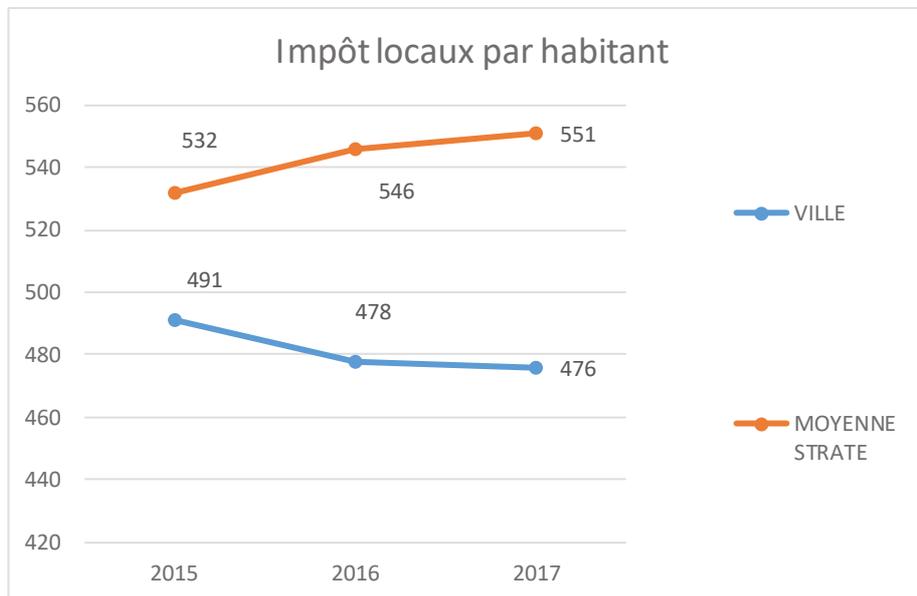
Compte administratif 2018 prévisionnel

Pour 2018, le produit des impôts ménages est de 9 404 694 € suite aux :

- Bases notifiées par les services fiscaux fin 2018 auxquelles sont appliqués le coefficient national d'actualisation des bases voté par le Parlement ainsi qu'une variation physique prudente des bases. L'Etat a inscrit à la loi de finances 2018 une revalorisation de + 1,012 soit 1,2 %.
- Baisse des taux d'imposition 2018 de la ville.

### c. Impôt local

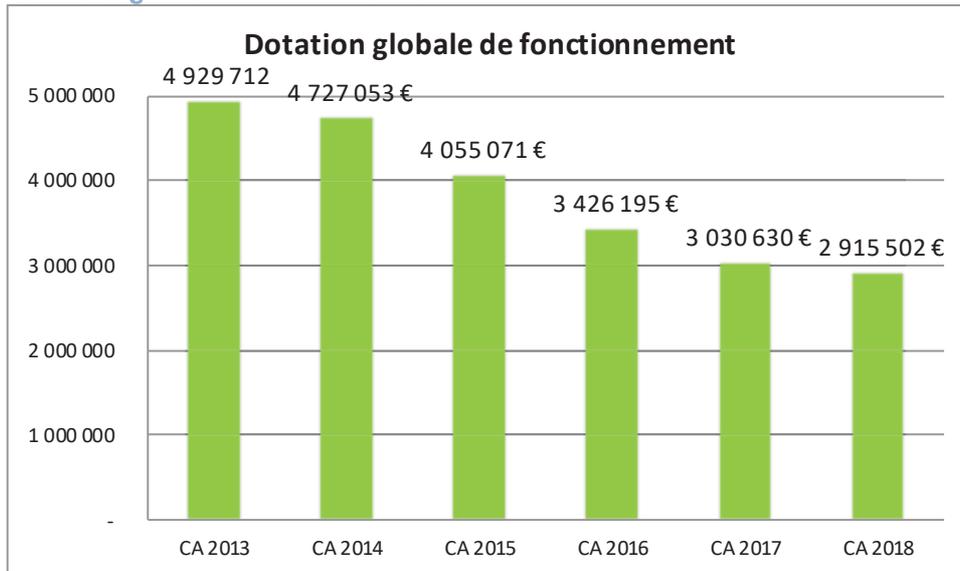
€ par habitant	2015	2016	2017	2018
<b>VILLE</b>	491	478	476	NON PARU
<b>MOYENNE STRATE</b>	532	546	551	



Les éléments ci-dessus permettent d'évaluer le montant du produit des impôts par habitant à l'euro de la ville par rapport à la moyenne de la strate. Il est important de rappeler que la ville de Givors est bien en-dessous de la moyenne de strate, des communes de 10 000 à 20 000 habitants (source : Direction Générale des Collectivités Locales).

### 3. Les dotations de l'état

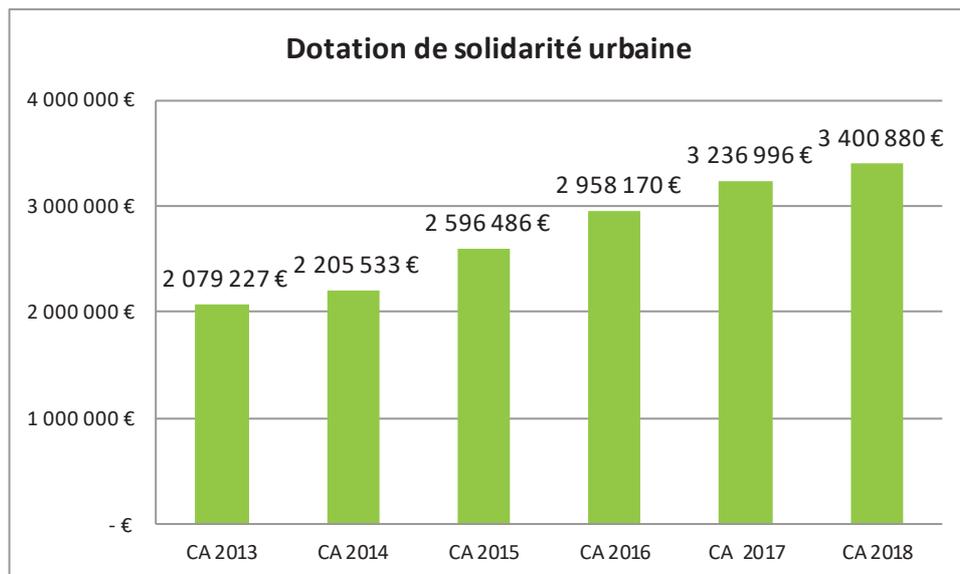
#### a. La dotation globale de fonctionnement



Compte administratif 2018 prévisionnel

On constate une baisse entre 2017 et 2018 de 115 128 € soit une diminution de -3,80%.

#### b. La dotation de solidarité urbaine



Compte administratif 2018 prévisionnel

On constate une hausse entre 2017 et 2018 de 163 884 € soit une hausse de 5,06 %.

Pour la période 2013-2018 on constate une baisse globale des concours financiers de l'Etat de 692 557 € soit une diminution de - 9,88 %.

### 4. La tarification

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment les concessions cimetières, les produits droits de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, du théâtre, des locations de salles..., sont réalisées à hauteur de 855 848,55 € au compte administratif de l'exercice 2017.

## 5. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation on passe de 22 612 570 € en prévision pour 2018 contre 22 607 230,48 € en 2015 soit une différence d'environ 5 339 €. Ce qui démontre un effort important de maîtrise du budget et traduit une stabilité de gestion dans le temps. Ces efforts permettent une diminution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 247 588 € sur l'année 2018 par rapport à l'année 2017.

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	(*) CA 2018
Charges à caractère général (chap 011)	5 096 452,98 €	4 991 144,24 €	5 209 293,53 €	5 400 000,00 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	15 704 390,14 €	15 583 906,57 €	16 022 078,89 €	15 694 000,00 €
Atténuation de produit (chap 014)	880,00 €	- €	- €	- €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 555 695,52 €	1 505 720,45 €	1 585 369,85 €	1 496 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>22 357 418,64 €</b>	<b>22 080 771,26 €</b>	<b>22 816 742,27 €</b>	<b>22 590 000,00 €</b>
Intérêts de la dette (art 66111)	4 006,62 €	3 269,25 €	2 501,21 €	1 702,00 €
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 737,37 €	- 774,25 €	- 798,52 €	868,00 €
Autres charges financières (autres articles chap 66)	316,05 €	541,64 €	263,21 €	- €
Charges exceptionnelles (chap 67)	246 226,54 €	241 569,63 €	41 449,69 €	20 000,00 €
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>	<b>249 811,84 €</b>	<b>244 606,27 €</b>	<b>43 415,59 €</b>	<b>22 570,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>22 607 230,48 €</b>	<b>22 325 377,53 €</b>	<b>22 860 157,86 €</b>	<b>22 612 570 €</b>

Compte administratif 2018 prévisionnel

## 6. Les charges de personnel

Les charges de personnels constituent le premier poste de dépenses (16 022 079 € en 2017).

La maîtrise de leur évolution est donc un enjeu majeur.

A noter en 2017, une forte hausse de la prime d'assurance statutaire versée au groupement SOFAXIS-CNP Assurances, dans le cadre du contrat groupe du CDG69 et de la métropole de Lyon (+ 158 467 €).

En plus de la structure des effectifs, les charges de personnel sont impactées par des mesures légales et gouvernementales qui s'imposent aux collectivités territoriales :

- ✚ Les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement de la carrière des agents ;
- ✚ La revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires en raison de l'accord PPCR (parcours professionnel carrières et rémunération).
- ✚ Les hausses du SMIC

On peut noter que l'effort de maîtrise de la masse salariale a permis en 2018 (15 694 000 €) une diminution d'environ 328 000 € représentant une diminution de 2,05 % par rapport au compte administratif 2017, et ce malgré des facteurs de hausse non maîtrisables pour la collectivité.

### a. Les effectifs

Le travail de maîtrise et de rationalisation des charges de personnel engagé depuis 2014 se poursuit. Les charges de personnel de 2018 restent inférieures à celle de 2015 ; ce malgré les augmentations résultant de mesures gouvernementales ou de l'impact de l'augmentation du chapitre Assurances.

Après une importante réorganisation de l'administration municipale qui est entrée en vigueur début 2015, l'optimisation des effectifs est une préoccupation constante de la collectivité.

Chaque départ en retraite est étudié en amont afin de procéder ou non au remplacement de l'agent.

Entre 2015 et 2018, les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier ont diminué de 34,14 ETP, passant de 395.14 ETP à 361 ETP.

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	DIFF 2017 - 2016	BP 2018	DIFF 2018- 2017
TITULAIRES / STAGIAIRES	314,58	297,32	294,27	-3,05	285,91	-8,36
EMPLOI FONCTIONNEL	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	-1,00
CONTRACTUELS PERMANENTS	16,99	16,86	15,35	-1,51	11,33	-4,02
CONTRACTUELS TEMPORAIRES	62,57	52,80	47,23	-5,57	63,76	16,53
<b>TOTAL</b>	<b>395,14</b>	<b>367,98</b>	<b>357,85</b>	<b>-10,13</b>	<b>361,00</b>	<b>3,15</b>

Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N

### a. Participations financières et valorisation avantages en nature

	BP 2015	BP 2016	BP 2017	DIFF 2017 - 2016	BP 2018	DIFF 2018 - 2017
AIDES AUX VACANCES	4 427,40	2 715,38	2 800,00	84,62	2 000,00	-800,00
PARTICIPATIONS MUTUELLES	27 129,48	27 967,66	28 000,00	32,34	29 000,00	1 000,00
REMBOURSEMENT TRANSPORT	6 320,37	7 984,01	8 000,00	15,99	11 000,00	3 000,00
AVANTAGES EN NATURE	29 826,40	34 219,00	35 000,00	781,00	35 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>67 703,65</b>	<b>72 886,04</b>	<b>73 800,00</b>	<b>913,95</b>	<b>77 000,00</b>	<b>3 200,00</b>

Notre politique des ressources humaines se caractérise par un certain nombre d'avantages octroyés au personnel communal.

La ville, en sa qualité d'employeur participe au financement de la couverture mutuelle de ses agents. Le montant global de la participation mutuelle a légèrement augmenté entre 2015 et 2017, malgré la baisse d'effectif pour cette même période.

Ceci s'explique par le fait que davantage de mutuelles sont labellisées ; ce qui ouvre droit pour les agents à une participation de l'employeur.

Les avantages en nature :

Logement : sont calculés en fonction du nombre de pièces du logement occupé et de la rémunération brute mensuel de l'agent, selon un barème fixé par l'Urssaf.

Transport : un agent public qui utilise les transports en commun pour aller de son domicile à son travail, bénéficie, de la part de sa collectivité, d'une prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement. Ainsi, la ville de Givors rembourse 50% du montant de l'abonnement transport en commun.

Véhicule : depuis 2018, un véhicule de fonction est attribué au DGS. La valorisation de cet avantage en nature est évaluée à environ 145 € par mois.

### b. Evolution des charges de personnel

En 2017 les charges de personnel représentaient un montant de 15 771 300,89 €, la participation du CASC de 108 349 € et l'assurance statutaire du personnel 250 770 €.

En 2018, les charges de personnel devraient représenter un montant d'environ 15 453 000 €, la participation du CASC de 106 762 € et l'assurance statutaire du personnel 240 770 € (projections CA 2018).

## 7. Les charges à caractère général

Le chapitre 011 est le 2<sup>ème</sup> poste derrière les charges de personnel. Une hausse de 2,21 % sur la période de 2015-2017 qui s'explique par la hausse mécanique des dépenses courantes impactées par la hausse de l'inflation.

## 8. La dette

Un seul emprunt est encore en cours pour la ville de Givors. Cet emprunt a été contracté au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

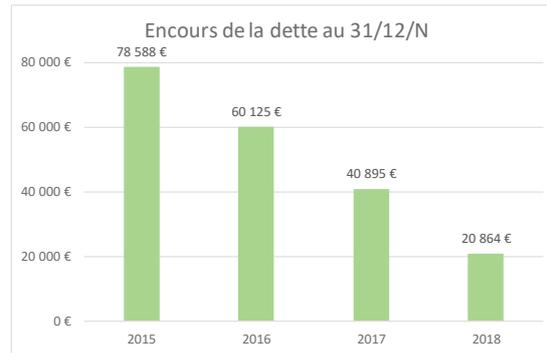
En 2018, le remboursement en capital de la dette a été à hauteur de 20 030,64 € compte tenu des échéances d'emprunts contractées sur les exercices antérieurs.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il reste un emprunt de 20 864 €. L'emprunt arrivera à échéance au 31 décembre 2019 (il aura duré 14 ans).

	2015	2016	2017	2018
Sous total au 01/01/N	96 313 €	78 588 €	60 125 €	40 895 €
Capital payé sur la période	17 725 €	18 463 €	19 231 €	20 031 €
Intérêts payés sur la période	4 007 €	3 269 €	2 501 €	1 701 €
Encours au 31/12/N	78 588 €	60 125 €	40 895 €	20 864 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>4,15%</b>	<b>4,15%</b>	<b>4,15%</b>	<b>4,15%</b>

Compte administratif 2018 prévisionnel

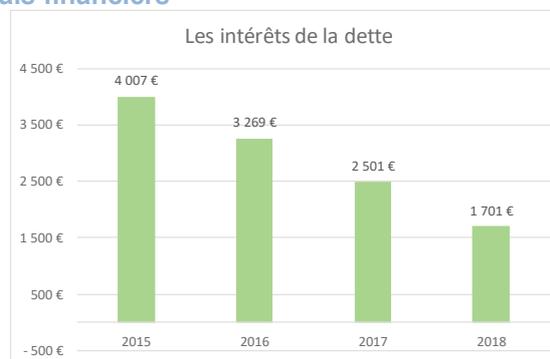
### a. L'encours de la dette au 31 décembre N



Compte administratif 2018 prévisionnel

La population Insee de 2018 est de 19 545. L'encours de la dette au 31/12/2018 représente 1,07 € par habitant.

### b. L'évolution des frais financiers



Compte administratif 2018 prévisionnel

Sur la période 2015-2018 ces charges ont décliné de 57,55 %.

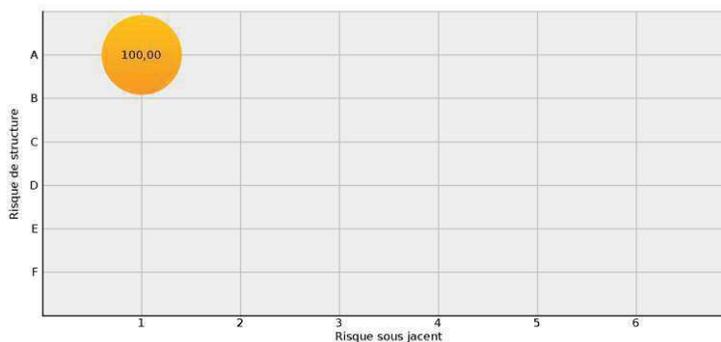
Les frais financiers par habitant représentent 0,09 € en 2018 contre 0,13 € en 2017.

### c. Répartition des risques (Charte de bonne conduite)

Source Finance Active

La Charte de bonne conduite permet de définir une matrice des risques afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales.

Risque faible



Risque élevé

Le risque associé aux indices sous-jacents : les indices de la zone euro (Euribor, EUR) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1) quand les écarts entre indices hors zone euro présentent le risque maximum (risque 6).

Le risque lié à la « structure » du produit : allant de A à F ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

## II. Les épargnes

L'épargne brute correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement et de cela il faut également déduire les cessions car il s'agit d'une recette exceptionnelle (article 775).

L'épargne de gestion correspond aux dépenses réelles de fonctionnement moins l'intérêt de la dette et de cela il faut également déduire les recettes réelles de fonctionnement.

Sur la période de 2015 à 2017, les soldes d'épargne de la commune de Givors rendent compte d'une gestion budgétaire saine :

- ✚ L'épargne brute est passée de 5 404 454,51 € en 2015 à 5 306 204,08 € en 2017 ;
- ✚ L'épargne de gestion est passée de 5 408 461,13 € en 2015 à 5 308 705,29 € en 2017.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 *	% évolution 2015/2017
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	28 212 844,99	27 686 529,02	28 403 065,94	27 179 800,00	0,67%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	22 607 230,48	22 325 377,53	22 860 157,86	22 612 570,00	1,12%
TOTAL CESSIONS (3)	201 160,00	14 650,00	236 704,00	10 221,80	17,67%
TOTAL INTERET DE LA DETTE (4)	4 006,62	3 269,25	2 501,21	1 701,21	-37,57%
<b>TOTAL EPARGNE DE GESTION (5) = [(1)-(3)]-[(2)-(4)]</b>	<b>5 408 461,13</b>	<b>5 349 770,74</b>	<b>5 308 705,29</b>	<b>4 558 709,41</b>	<b>-1,84%</b>
<b>TOTAL EPARGNE BRUTE (6) = [(1)-(2)-(3)]</b>	<b>5 404 454,51</b>	<b>5 346 501,49</b>	<b>5 306 204,08</b>	<b>4 557 008,20</b>	<b>-1,82%</b>

En 2018 l'épargne de gestion et l'épargne brute seront en baisse en comparaison avec les exercices précédents.

A savoir : une épargne de gestion d'environ 4 559 000 € et une épargne brute d'environ 4 557 000 €.

Givors conserve, un niveau d'épargne conséquent lui permettant de financer son programme d'investissements sans recours à l'emprunt.

## III. Investissement – Dépenses

La capacité d'investir constitue une clé essentielle pour la collectivité qui doit conserver des marges de manœuvre pour valoriser le territoire communal et conforter son attractivité. C'est grâce à notre épargne nette que la commune a la capacité de financer les dépenses d'équipements.

Les dépenses d'investissement concernent notamment :

- Les dépenses nécessaires au maintien en l'état du patrimoine afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, la bonne exécution du service au public
- Les constructions d'équipements structurants afin de répondre à des besoins nouveaux.

### 1. Les dépenses d'équipements

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses d'équipements	5 787 918,15 €	4 225 903,14 €	6 635 235,06 €	11 268 000,00 €
Nombre d'habitant (insee)	19 566	19 717	19 681	19 545
Ratio "dépenses d'équipements / Population"	295,82	214,33	337,14	576,52
Moyenne Strate	268	263	300	NON PARU

*Compte administratif 2018 prévisionnel*

Les dépenses d'équipements ont augmenté de 2017 à 2018 de 4 632 764,94 € traduisant un réel effort de la collectivité pour poursuivre son développement et améliorer son offre de services publics.

### 2. Liste des principaux programmes structurants réalisés en 2018

- ✚ Etudes : Maison des associations, centre social, Groupe scolaire freydière, l'école primaire J.Jaurès, l'école J.Curie, groupe scolaire R.Rolland, conservatoire, médiathèque, piscine, cité Yves Farges, palais des sports, salle Brassens.

✚ Travaux :

- Démarrage des travaux de construction du nouveau groupe scolaire Freydière Gare
- Réfection façades et étanchéité avec isolation thermique par l'extérieur du groupe scolaire Romain Rolland
- Réfection façades et étanchéité avec isolation thermique par l'extérieur du groupe scolaire Louise Michel
- Réfection des façades du groupe scolaire Joliot Curie et réfection des sols souples de l'école maternelle Joliot Curie
- Réfection complète de l'école maternelle Henri Wallon
- Réfection sols/murs/plafonds de l'école élémentaire Paul Langevin
- 2e tranche de ravalement de l'école élémentaire Jean Jaurès
- Réfection des blocs sanitaires de l'école élémentaire Joseph Liauthaud
- Petits travaux d'aménagement dans diverses écoles (Elsa Triolet, Gabriel Péri, Presqu'île, Jacques Duclos)
- Réfection des sols/murs/plafonds de la médiathèque
- Ravalement du conservatoire
- Réhabilitation du palais des sports Salvador Allende
- Réfection des installations d'eau chaude sanitaire de la piscine municipale et aménagement d'un forage pour pompage dans la nappe
- Fin des travaux de construction de la salle Rosa Parks
- Réaménagement des espaces extérieurs de la cité Ambroise Croizat
- Réfection d'une partie des allées du cimetière de Badin
- Aménagements divers sur l'espace public (Normandie Niemen, Vernes, finalisation parc urbain des Plaines, plateau de Montrond, place Jean Jaurès,...)
- Réaménagement du CCAS et de la maison des usagers

✚ Sécurité : poursuite du développement de la vidéoprotection, modernisation d'alarmes anti intrusion dans certains bâtiments communaux, première phase de déploiement de défibrillateurs

✚ Acquisition de mobilier : Salle Broues, médiathèque, CTM, école L.Michel, école E.Herriot, école E.Triolet, école J.Curie, école J.Jaurès, école J.Duclos, école G.Péri, école E.Triolet, réfectoire de Bans, école Liauthaud, conservatoire, crèche PPE.

✚ Acquisition terrains bâtis et non bâtis (parcelles de la ZAC VMC constitutifs des biens de reprise et immeubles des 5 et 7 rue Pierre Sémard)

✚ Acquisition de plusieurs véhicules (dont 2 véhicules électriques)

✚ Renouvellement d'une partie du matériel informatique dans les services.

#### IV. Investissement – Recettes

##### 1. Les ressources propres

**FCTVA:** Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Ce taux n'a pas varié entre 2016 et 2018.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Fonctionnement			70 814,90 €	78 583,39 €
Investissement			467 123,20 €	883 709,71 €
<b>Total</b>	1 305 924,08 €	852 228,76 €	537 938,10 €	962 293,10 €
<b>Taux</b>	15,761%	16,404%	16,404%	16,404%

Compte administratif 2018 prévisionnel

Les articles 34 et 35 de la loi de finances pour 2016 élargissent le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. A partir de 2017, la commune perçoit donc une recette pour les dépenses d'investissement et une recette pour les dépenses de fonctionnement concernant l'entretien des bâtiments publics et l'entretien de la voirie.

Ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année N-1. Le montant perçu du FCTVA suit logiquement la baisse des investissements.

## 2. Les ressources externes

CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
2 534 612,41 €	3 945 242,83 €	3 583,00 €	562 166,79 €

Compte administratif 2018 prévisionnel

Différentes subventions ont été perçues en 2018 pour un montant total de 562 166,79 € contre 3 583 € en 2017. La Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs pour chacun de ses projets d'investissement afin d'optimiser les financements et de minimiser le recours à l'emprunt. Les subventions sont principalement versées par la Métropole de Lyon.

## 3. Les recettes réelles d'investissement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>FCTVA (art 10222)</b>	1 305 924,08 €	852 228,76 €	467 123,20 €	883 709,71 €
<b>Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)</b>	14 684,32 €	24 733,07 €	39 219,31 €	25 271,16 €
<b>Subventions perçues liées au PPI (chap 13)</b>	2 534 612,41 €	3 945 242,83 €	3 583,00 €	562 166,79 €
<b>Autres immobilisations financières (chap 27)</b>	31 845,00 €	- €	- €	- €
<b>Opérations pour compte de tiers en recette (chap 45)</b>	- €	- €	- €	- €
<b>Immobilisations corporelles (chap 21)</b>	- €	28 816,67 €	- €	- €
<b>Autres recettes</b>	1 020,00 €	2 843,90 €	233 792,63 €	1 632,80 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	3 888 085,81 €	4 853 865,23 €	743 718,14 €	1 472 780,46 €
<b>Article 1068</b>	3 238 818,10 €	3 864 819,71 €	3 792 736,42 €	3 974 400,59 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement avec 1068</b>	7 126 903,91 €	8 718 684,94 €	4 536 454,56 €	5 447 181,05 €

Compte administratif 2018 prévisionnel

## LES ORIENTATIONS POUR 2019

### I. La section de fonctionnement

#### 1 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2018	BP 2019
Charges à caractère général (cha 011)	5 411 661,00 €	5 676 734,00 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	16 234 462,00 €	16 100 000,00 €
Atténuation de produit (chap 014)	- €	- €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 683 675,00 €	1 724 530,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>23 329 798,00 €</b>	<b>23 501 264,00 €</b>
Charges financières (chap 66)	2 968,00 €	868,00 €
Charges exceptionnelles (chap 67)	121 800,00 €	58 300,00 €
Dépenses imprévues	300 000,00 €	300 000,00 €
Dotations aux provisions (chap 68)	43 000,00 €	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>23 797 566,00 €</b>	<b>23 860 432,00 €</b>
Virement à la section d'investissement (chap 023)	1 223 806,00 €	671 563,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	2 098 015,00 €	2 340 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>3 321 821,00 €</b>	<b>3 011 563,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>27 119 387,00 €</b>	<b>26 871 995,00 €</b>

*Budget 2019 prévisionnel*

Les charges à caractère général représentent les dépenses nécessaires au fonctionnement des services hors dépenses de personnel. Elles se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui a été adopté le 21 décembre 2017 a instauré une contractualisation entre l'Etat et 340 collectivités territoriales pour organiser leurs contributions à la réduction des dépenses publiques et du déficit public. Dans ce cadre, l'Etat fixe un plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui ne pourra pas dépasser 1.2% par an.

Si la commune n'est pas concernée par une telle contractualisation, il convient de relever que la hausse prévisionnelle des dépenses réelles reste maîtrisée car elle devrait être aux alentours de 0.5 % soit largement inférieure à ce qui est prévu par le projet de loi de programmation.

Enfin, à l'inverse des diminutions de subventions à destination des associations opérées par un grand nombre de collectivités et l'Etat, la commune conserve la volonté de ne pas affecter le tissu associatif en ne procédant pas à une baisse des subventions versées. Sa politique d'aides indirectes se poursuivra également.

L'augmentation des charges à caractères générales (chapitre 011) s'explique notamment par :

- l'inflation,
- le développement d'actions dans le cadre de la modernisation numérique (renouvellement du parc informatique mairie et école, renouvellement des TBIs, dématérialisation de process métier (finances, courrier...), le raccordement à la fibre optique des écoles...)
- une augmentation des besoins en matière de restauration, tant dans les cantines scolaires, le pôle petite enfance que sur l'ALSH.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2018	BP 2019
Atténuations de charges (chap 013)	177 000,00 €	142 000,00 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	824 300,00 €	810 254,00 €
Impôts et taxes (chap 73)	16 495 501,00 €	16 490 751,00 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	8 798 834,00 €	8 701 605,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	593 496,00 €	462 783,00 €
<b>Total des recettes de gestions courante</b>	<b>26 889 131,00 €</b>	<b>26 607 393,00 €</b>
Produits financiers (chap 76)	4 000,00 €	- €
Produits exceptionnels (chap 77)	61 000,00 €	43 500,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>26 954 131,00 €</b>	<b>26 650 893,00 €</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	165 256,00 €	221 102,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>165 256,00 €</b>	<b>221 102,00 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>27 119 387,00 €</b>	<b>26 871 995,00 €</b>

Budget 2019 prévisionnel

## 3. La tarification

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment le produit des concessions cimetières, droit de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, du théâtre, des locations de salle.

Fidèle à ses engagements la municipalité maintient sa tarification des services municipaux à la population inchangée en 2019.

## 4. Fiscalité

### a. Pour rappel

✚ La taxe d'habitation :

La taxe d'habitation est due par tout occupant (propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit) d'un logement au 1er janvier de l'année.

✚ La taxe foncière sur les propriétés bâties:

Sont redevables de cette taxe les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Il peut s'agir de local d'habitation, parking, sol des bâtiments et terrains formant une dépendance indispensable et immédiate d'une construction, bateau utilisé en un point fixe et aménagé pour l'habitation, le commerce ou l'industrie, bâtiment commercial, industriel ou professionnel, installation industrielle ou commerciale (hangar, atelier, cuve, etc.).

✚ La taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Sont redevables de cette taxe les propriétaires ou usufruitiers de propriétés non bâties, au 1er janvier de l'année d'imposition. Il peut s'agir de terres et serres affectées à une exploitation agricole, carrières, mines et tourbières, étendues d'eau, marais et marais salants, sols des propriétés bâties, bâtiments ruraux, cours et dépendances, sols occupés par les chemins de fer, voies privées, jardins et parcs...

### b. Selon la loi de finance

Depuis la loi de finance 2018 : « Emmanuel Macron a réformé les règles d'imposition à la taxe d'habitation. L'objectif : exonérer 80 % des ménages de son paiement dans les années qui viennent, en faisant financer le dispositif par l'Etat.

Cette réforme d'ampleur devrait progressivement entrer en vigueur d'ici l'année 2020. Les modalités d'application des nouvelles règles (calendrier, financement...) »

Pour les collectivités, cette réforme est une source d'interrogation et de crainte quant à leur autonomie fiscale. De leur côté, si les contribuables se réjouissent a priori de cet allègement de fiscalité, ils sont peu nombreux à pouvoir affirmer qu'ils bénéficieront ou non du dispositif en 2018 ou dans les années à venir.

De façon à préserver l'autonomie financière des collectivités, l'Etat prendra en charge les dégrèvements.

Pour rappel (définitions):

- L'exonération : Contribuables dispensés de payer l'impôt dans sa totalité
- Le dégrèvement : Contribuables déduction de tout ou partie de la taxe dans ce cas l'Etat verse à la place du contribuable.

Eléments disponibles sur les modalités de la réforme de la taxe d'habitation :

- ✚ Le dégrèvement s'applique aux contribuables dont le revenu n'excède pas la somme de 27 000 € pour la première part de quotient familial, majorée de 8 000 € pour chacune des deux demi-parts suivantes et de 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la troisième.
- ✚ Une montée en puissance de 2018 à 2020 avec une taxe allégée en trois paliers jusqu'à une prise en charge totale en 2020 pour les foyers concernés. (2018 exonérations de 30%, 2019 exonérations de 65% et 2020 100 % d'exonération).

Selon la loi de finance 2019 : Après la mise en place d'un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation en 2018, il s'agit désormais de supprimer intégralement la taxe d'habitation d'ici la fin du quinquennat, sujet qui est actuellement en cours de discussion.

Des bases fiscales des locaux d'habitation adossées à l'inflation constatée depuis 2018

Le mode de calcul du coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives a connu plusieurs modifications ces dernières années.

Jusqu'en 2016, le coefficient de revalorisation des bases fiscales correspondait à la prévision d'inflation française présentée dans le PLF. En 2017 le gouvernement a retenu l'inflation constatée en octobre, soit 0,4% (ou 1,004).

L'article 99 de la LFi 2017 (article 1518 du CGI) a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

Ce taux d'inflation est donc désormais calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi, après 1,2% en 2018, le coefficient qui sera appliqué en 2019 s'élèvera à 1,022, soit une augmentation des bases de 2,2%.

Les taux sont en baisse constante chaque année depuis 2004.

Pour 2019, la majorité municipale fait le choix de poursuivre cette baisse et de l'amplifier.

Ainsi la Taxe d'habitation et la taxe foncière non bâties devraient baisser dans les mêmes proportions qu'en 2018 (-0,21 %) tandis qu'un effort plus important sera fait sur la taxe foncière bâtie (- 6,05 %).

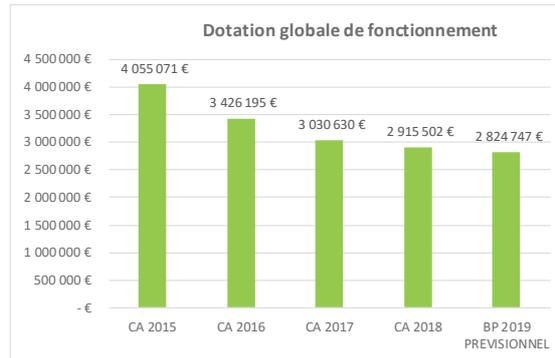
Ainsi les taux retenus devraient être les suivants pour 2019 :

- ✚ Taxe d'habitation : **18,68 %** contre 18,72 % en 2018
- ✚ Taxe foncière Bâties : **26,07 %** contre 27,75 % en 2018
- ✚ Taxe foncière non Bâties : **66,26 %** contre 66,40 % en 2018

Au vu des éléments connus à ce jour le produit attendu des trois taxes pour 2019 est d'environ 9 305 037 €.

## 5. Les dotations d'état

### a. La dotation globale de fonctionnement



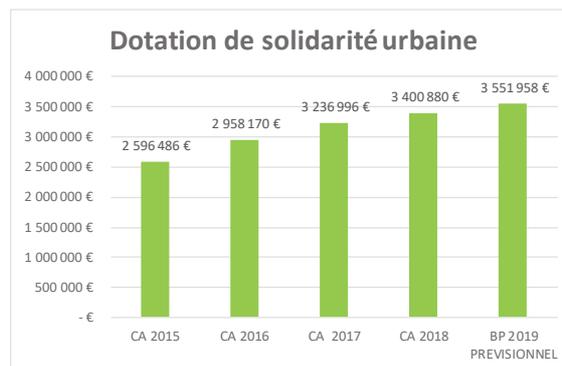
Budget 2019 prévisionnel

On constate une baisse de 1 139 569 euros entre 2015 et 2018.

Malgré l'annonce du maintien de la DGF en 2019, la commune connaîtra une nouvelle baisse de cette dernière en 2019 en raison d'un écrêtement imposé par l'Etat.

Ainsi la DGF 2019 pour la commune devrait être d'environ 2 824 747 € (2 915 502 – 90 755 €).

### b. La dotation de solidarité urbaine



Budget 2019 prévisionnel

Le montant estimé de la DSU est calculé en prenant en compte l'abondement voté en loi de Finance (90 M€) contre 110 M€ en 2018. Etant donné que l'abondement de la DSU pour 2019 est moins important que celui constaté en 2018 (110 M€) et 2017 (180 M€), la progression de la DSU pour la ville de Givors devrait s'orienter à la hausse, mais dans une moindre proportion qu'en 2018.

## 6. La dette

Un seul emprunt est encore en cours pour la ville de Givors. Cet emprunt a été contracté au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il reste un emprunt de 20 864 €. L'emprunt arrivera à échéance au 31 décembre 2019 (il aura duré 14 ans).

	2019
Sous total au 01/01/N	20 864 €
Capital payé sur la période	20 864 €
Intérêts payés sur la période	868 €
Encours au 31/12/N	0 €
Taux moyen sur la période	-

Budget 2019 prévisionnel

**Les recherches de financement permettent à la commune de ne pas effectuer un emprunt supplémentaire.**

La population Insee de 2018 est de 19 545. En prenant la dernière population Insee connu de 2018, l'encours de la dette au 01/01/2019 représentera 1,07 € par habitant.

## 7. Les dépenses de personnel

Dans un contexte contraint, alors que de nouvelles obligations pèsent sur les collectivités territoriales (PACS, rectificatifs d'acte jusqu'à présent auprès du procureur,...), la commune de Givors a maintenu une offre de service public de qualité et ouvert de nouveaux équipements (création de classes, Ram des vernes, jardin d'enfant 16 places) et va encore développer l'offre de service du territoire à travers l'ouverture de la maison des services au public en 2019, tout en réduisant dans le même temps ses effectifs par rapport au début du mandat.

Il est important de souligner le fort investissement des directions et agents de la commune dans la mise en œuvre de la politique municipale et de la maîtrise de la masse salariale.

Si cette dernière demeure le poste de dépense structurellement le plus élevé du budget de fonctionnement de la commune, le chapitre 012 reste maîtrisé avec une projection d'un montant de 16 100 000 euros environ pour 2019 soit une baisse prévisionnelle par rapport au BP 2018 de 0.8%. Sur ces bases, les charges de personnel devraient représenter 67,40 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 68,20 % au BP 2018.

Les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier connaissent une baisse de 3.06ETP par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les principales évolutions concernant la masse salariale attendues pour 2019 sont les suivantes, certaines étant externes à la collectivité :

- Hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : surcoût estimé d'environ 15 000 euros,
- L'évènement Festiv'été mis en place en 2017 sera reconduit en 2019 (environ 30 000 euros)
- Remplacement des emplois d'avenir et CAE-CUI par des parcours emplois compétences dont le financement par l'Etat est beaucoup moins important (baisse estimée à 36 000€),
- Impact financier des accords PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) entrés en application en 2017 et auquel il faut ajouter une nouvelle phase de reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour l'ensemble des catégories (C, B et A)
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...)

Il a été également pris en compte l'impact en année pleine des recrutements courant 2019 : chargé de développement numérique à la médiathèque, jardinier, agent de développement social thématique insertion, agent de développement social thématique santé.

En 2019, la prime d'assurance statutaire versé au groupement SOFAXIS-CNP Assurances, dans le cadre du contrat groupe du CDG69 et de la métropole de Lyon, devrait rester stable. Elle est évaluée à 235 000 € environ

### a. L'évolution des effectifs (ETP)

	BP 2017	BP 2018	DIFF 2018 - 2017	BP 2019	DIFF 2019 - 2018
TITULAIRES / STAGIAIRES	294,27	285,91	-8,36	279,64	-6,27
EMPLOI FONCTIONNEL	1,00		-1,00	1,00	1,00
CONTRACTUELS PERMANENTS	15,35	11,33	-4,02	13,30	1,97
CONTRACTUELS TEMPORAIRES	47,23	63,76	16,53	64,00	0,24
<b>TOTAL</b>	<b>357,85</b>	<b>361,00</b>	<b>3,15</b>	<b>357,94</b>	<b>-3,06</b>

Effectif au 1<sup>er</sup> janvier N

## b. Participations financières et valorisation avantages en nature

	BP 2017	BP 2018	DIFF 2018 - 2017	BP 2019	DIFF 2019 - 2018
AIDES AUX VACANCES	2 800,00	2 000,00	-800,00	2 000,00	0,00
PARTICIPATION MUTUELLES	28 000,00	29 000,00	1 000,00	30 000,00	1 000,00
REMBOURSEMENT TRANSPORT	8 000,00	11 000,00	3 000,00	12 000,00	1 000,00
AVANTAGES EN NAT LOGEMENT	35 000,00	35 000,00	0,00	36 000,00	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>73 800,00</b>	<b>77 000,00</b>	<b>3 200,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

Budget 2019 prévisionnel

Un agent public qui utilise les transports en commun pour aller de son domicile à son travail, bénéficie, de la part de sa collectivité, d'une prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement. Ainsi, la ville de Givors rembourse 50% du montant de l'abonnement transport en commun. Ce montant prévisionnel est en hausse au regard du plus grand nombre d'agents ne résidant pas sur Givors ou ayant fait le choix d'utiliser les transports en commun.

En 2018, un véhicule de fonction a été attribué au DGS. La valorisation de cet avantage en nature peut être évaluée à environ 145 euros/mois reconduit en 2019.

## c. Le traitement indiciaire

	BP 2017	BP 2018	DIFF 2018 - 2017	BP 2019	DIFF 2019 - 2018
TI	7 845 954,00	7 872 000,00	26 046,00	7 833 000,00	-39 000,00
AVEC CHARGES PATRONALES	11 208 505,71	11 446 000,00	237 494,29	11 389 182,00	-56 818,00
RI	940 549,35	939 587,00	-962,35	965 000,00	25 413,00
RI AVEC CHARGES PATRONALES	987 576,62	986 566,00	-1 010,62	1 013 250,00	26 684,00

Budget 2019 prévisionnel

Le volume des traitements indiciaires devrait connaître une baisse en 2019 compte tenu d'une baisse prévisible des effectifs.

Le régime indemnitaire est en augmentation sur 2019 en raison de l'attribution d'une IFSE aux ATSEM, CSM (septembre 2019) et aides pédagogiques contractuels qui interviennent dans les écoles (depuis septembre 2018). Les contrats auparavant de 11 mois sont passés pour une partie de ces intervenants à 12 mois depuis la rentrée de septembre 2018, ce qui leur permet de bénéficier du régime indemnitaire.

## d. Les heures supplémentaires

	BP 2017	BP 2018	DIFF 2018 - 2017	BP 2019	DIFF 2019 - 2018
HS - 14 HEURES	32 612,80	34 000,00	1 387,20	34 000,00	0,00
HS + 14 HEURES	4 934,68	3 800,00	-1 134,68	5 000,00	1 200,00
HS ELECTIONS	10 207,00		-10 207,00	4 000,00	4 000,00
HS DIMANCHE	20 632,33	33 500,00	12 867,67	44 000,00	10 500,00
HS NUIT	10 599,27	7 500,00	-3 099,27	10 000,00	2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>78 986,08</b>	<b>78 800,00</b>	<b>-186,08</b>	<b>97 000,00</b>	<b>18 200,00</b>

Budget 2019 prévisionnel

Des élections sont prévues sur l'année 2019 (élections européennes). Il y a donc un budget prévu pour ces HS, contrairement à l'année 2018 qui ne comportait pas d'élections.

D'autre part, la police municipale va régulièrement intervenir les dimanches (marchés). Cela devrait représenter environ 11000 € d'heures supplémentaires.

## e. Evolution des charges de personnel

En 2019, les charges de personnel devraient représenter un montant de 15 865 000 € (sans tenir compte de l'assurance du personnel) la participation au CASC de 109 040 € et les assurances du personnel 235 000 €. Au BP 2018 les charges de personnel étaient de 15 995 069 €, la participation au CASC de 106 407 € et les assurances du personnel de 235 000 €.

## 8. Les dépenses d'investissement

Avec une prévision d'environ 8,3 M€ d'euros de projets d'investissement, la municipalité maintient une politique d'investissement volontariste.

Cet exercice budgétaire d'investissement se fera, à nouveau, sans recourir à l'emprunt, préservant les capacités de financement d'investissement par ce biais dans l'avenir.

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement est développé s'inscrivent dans la continuité de l'action municipale, avec l'éducation, le sport, la culture, et l'aménagement du territoire, mais aussi la sécurité, la modernisation numérique et le patrimoine et les équipements matériels de la collectivité

### EDUCATION :

En 2019, il est envisagé de consacrer environ 3,75 M€ d'euros d'investissement.

Les principaux investissements sont les suivants :

- travaux du nouveau groupe scolaire Freydière gare (opération se déroulant sur plusieurs années) (3 347 000 €),
- réhabilitation d'un bâtiment communal rue Jean Marie Imbert en vue de l'accueil des activités du centre social et centre de loisirs Camille Claudel (300 000 €)
- réaménagement divers sur les différents sites scolaires (100 000 €).

### SPORT

Dans le secteur sportif, il est envisagé de consacrer environ 727 k€ d'euros d'investissement en 2019

Les principaux investissements sont les suivants :

- études/diagnostics dans le cadre du projet de réhabilitation de la piscine (45 000 €),
- études pour la rénovation des sols de la grande salle du palais des sports (9 000 €)
- travaux de réfection des sols des salles de judo du palais des sports (30 000 €)
- 2<sup>e</sup> tranche de réfection des tennis municipaux (135 000 €)
- études et travaux de réfection de l'étanchéité du bassin de joutes (408 000 €)
- réaménagement divers sur les différents sites sportifs (100 000 €)

### CULTURE

En 2019, il est envisagé de consacrer environ 2 M€ d'investissement sur les équipements culturels.

Les principaux investissements sont les suivants :

- rénovation de la salle Georges Brassens (1 300 000 €),
- acquisition de l'ex commissariat rue Puits Ollier pour développer un projet culturel en lien avec le théâtre (180 000 €)
- travaux d'accessibilité au théâtre (250 000 €)
- 1<sup>ère</sup> tranche de réfection des vitraux de l'église Saint Nicolas (126 000 €)
- nouveau logiciel de gestion des archives (20 000 €)
- réaménagement divers sur les différents sites culturels (100 000 €)

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2019, Il est envisagé de consacrer près de 800 k€ aux travaux d'aménagement du territoire.

Les principaux investissements sont les suivants :

- Travaux d'aménagement et d'entretien des espaces publics de domanialité communale : (400 000 €) ;
- préemption du 6 rue des Tuileries en vue de conforter la réserve foncière communale de ce secteur mutable à moyen terme (216 500 €)
- frais d'extensions de réseaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées (10 000 €) ;
- Abondement par la ville du fonds d'initiative communal pour les espaces de domanialité métropolitaine (76 000 €) ;
- réfection d'équipements sur domaine public (clôture, aire de jeux, panneaux de jalonnement...) (55 000 €)
- aménagement d'un espace de convivialité dans le parc de la maison du Fleuve Rhône (30 000 €)
- aménagement du massif de la place Jean Jaurès (8 000 €)

### MODERNISATION NUMERIQUE

Afin de rendre plus opérationnel le service public communal, la ville s'est inscrite depuis plusieurs mois dans une logique de modernisation numérique qui est appelée à se poursuivre sur 2019. Ainsi, il est envisagé de consacrer environ 132 k€ à ce domaine, au travers notamment des actions suivantes :

- études et première phase de déploiement en vue d'une couverture WiFi du territoire (75 000 €)
- développement des services en ligne (20 000 €)
- développement d'un système de mailing/sms (2 500 €)
- travaux de réseaux numérique divers (20 000 €)
- acquisition de nouveaux matériels numériques pour le hall d'accueil de la mairie (15 000 €)

## PATRIMOINE/EQUIPEMENTS

Il est envisagé de consacrer un budget de plus de 600k€ sur le patrimoine et les équipements matériels de la commune en 2019

Les principaux investissements sont les suivants :

- Acquisition de matériel dont informatique, mobilier et véhicules de service (450 000 €).
- études de sols, de structure, économie de la construction, contrôle technique, coordinateur SPS... (75 000 €) ;
- réfection de carrelage à la salle Roger Tissot (30 000 €)
- études de faisabilité sur le chalet des neiges (11 070 €)
- travaux pour la mise en gestion centralisée des installations d'arrosage de la commune (25 000 €)
- réfection des menuiseries extérieures du patrimoine communal (15 000 €) ;

## SECURITE

Il est envisagé de consacrer un budget d'environ 185 k€ en 2019 en matière de sécurité.

Les principaux investissements sont les suivants :

- Poursuite du déploiement de la vidéo protection sur le territoire de la commune (100 000 €)
- acquisition de matériels pour la sécurité (défibrillateurs, matériels pour les PPMS des écoles,...) (30 000 €)
- poursuite de la modernisation des installations d'alarme anti intrusion des équipements communaux (30 000 €)
- études pour le réaménagement et mise aux normes de locaux pour la police municipale (25 000 €)

### 9. Autorisation de programme et crédit de paiement

Sur l'exercice 2018 nous avons créé une ACP pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Freydière gare d'un montant de 4 676 000 €.

Pour l'exercice 2019 nous envisageons de recourir à ce même mode opératoire pour les deux projets suivants :

- Réhabilitation de la salle Georges Brassens pour un montant prévisionnel de 2 000 000 €.
- Travaux de rénovation des vitraux de l'église Saint Nicolas pour un montant prévisionnel de 400 000 €

### 10. Les recettes d'investissement

#### a. Le FCTVA

Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la ville pour 2019 devrait être de l'ordre de 1 280 000 € (fonctionnement et investissement), sous réserve que le taux d'exécution des investissements demeure satisfaisant. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année N-1. Il convient aussi de noter que le taux de compensation du FCTVA a augmenté : de 15,761 à 16,404%, pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (FCTVA 2016).

De plus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les dépenses d'entretien concernant les bâtiments publics et la voirie sont éligibles au même titre que les dépenses d'investissements.

Pour 2019 nous pouvons prévoir un montant FCTVA pour les dépenses d'investissement d'environ 1 200 000 € et 80 000 € pour les dépenses de fonctionnement.

#### b. Les subventions d'équipement

Certains travaux seront financés par la Métropole de Lyon dans le cadre des subventions des contrats triennaux, notamment celles prévues pour la construction du groupe scolaire et l'aire d'accueil des gens du voyage, pour environ 911 k€

A cela s'ajouteront également les subventions dans le cadre du fond de soutien à l'investissement d'une part, et de la CAF d'autre part, pour les projets de construction d'une crèche sur le quartier des Plaines et réhabilitation d'un bâtiment public communal pour l'accueil du centre social Camille Claudel. Ces subventions représentent un montant d'environ 600 k€

Par ailleurs les subventions de l'Etat, au titre de la Dotation Politique de la Ville 2017 et 2018, devraient être perçues en 2019 pour un montant d'environ 660 k€

### c. Les autres recettes

Il est prévu sur l'exercice 2019 la recette provenant des cessions de terrains sur le plateau de Montrond, pour un montant de 2,05 M€.

Par ailleurs, le reversement de la SAGIM, dans le cadre de la clôture de la convention publique d'aménagement devrait être perçu sur 2019 pour un montant d'environ 207 k€  
Enfin, l'autofinancement devrait représenter un montant d'environ 600 k€

## 11. Principaux projet jusqu'à la fin du mandat

- Construction d'un nouveau groupe scolaire à Freydière Gare :
  - o Dépenses totales : environ 5 M€
  - o Recettes : 920 000 € Métropole de Lyon (contrat triennal)
- Construction d'une crèche et d'une salle polyvalente sur le quartier des Plaines et réhabilitation d'un bâtiment communal rue Jean Marie Imbert pour accueillir un centre social :
  - o Dépenses totales crèche : 1,44 M€ (convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Lyon Métropole Habitat, délibérée en avril 2017)
  - o Dépenses totales centre social : environ 400 k€
  - o Recettes : CAF : 854 k€, fond de soutien à l'investissement public local : 311 667 €
- Poursuite de la réhabilitation du palais des sports Salvador Allende :
  - o Dépenses totales : environ 2 M€
  - o Recettes : RAS
- Poursuite de la réhabilitation de la maison des associations Picard :
  - o Dépenses totales : environ 850 k€
  - o Recettes : RAS
- Réhabilitation de la salle Georges Brassens :
  - o Dépenses totales : environ 2 M€
  - o Recettes : A solliciter
- Rénovation des vitraux de l'église Saint Nicolas :
  - o Dépenses totales : environ 400 M€
  - o Recettes : DRAC à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement + recette potentielle de 15 % de la région Auvergne Rhône Alpes + mécénat privé à solliciter dans le cadre d'une convention à venir entre la ville, la fondation du patrimoine et l'association culturelle Saint Nicolas
- Réfection de l'étanchéité du bassin de joutes
  - o Dépenses totales : environ 400 k€
  - o Recettes : RAS
- Rénovation du centre nautique :
  - o Dépenses totales : environ 2,5 M€
  - o Recettes : A solliciter
- Traitement de l'accessibilité du théâtre :
  - o Dépenses totales : environ 250 K€
  - o Recettes : Dotation politique de la ville 2019 à solliciter

## Lexique et principes budgétaires

### **Épargne de gestion**

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

### **Capacité d'autofinancement (CAF)**

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenu ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

### **Épargne nette**

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

### **Annuité de la dette**

L'annuité de la dette, est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

### **Dépenses d'investissement**

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

### **Recettes propres disponibles**

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...).

### **Fonds de roulement**

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1er janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments de l'exercice suivant.

### **Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre**

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

### **Section de fonctionnement / Section d'investissement**

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

### **L'attribution de compensation (AC)**

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire en faveur des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

### **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communes membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil métropolitain. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

### **La classification des risques des emprunts**

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont effret engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Ecart d'indices zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5

### **Les principes budgétaires et comptables**

La comptabilité de la collectivité est une comptabilité de droits constatés. Elle n'enregistre pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de base du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une collectivité est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le président exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.